Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212003008-20261002-752026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2026

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS 2026/43

Collectivité : SAN GAVINO Budget commune

Date de Convocation : **23/09/2026**	Décisions N° : 2	Membres : En Exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Le 29 du mois de septembre 2026
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence d'Anthony AGOSTINI, Maire

Etaient présents : Anthony Agostini, BERETTI MARIE-HELENE, Beretti Jany-Paule, BERETTI LESIA, LANFRANCHI DANIEL, ROYER ELODIE, MARANDAT BERETTI JOE, FAYET AMBRE, PIETRI MARINA, NICOLI MARIE-THERESE, Giorgi François, SOUVESTRE JEAN-MARIE, GIORGI JEAN-FRANCOIS

Etaient Absents ou excusés : TIMOTHEE PIERRE-BAPTISTE absent, KLAINE ANTONY procuration à Anthony Agostini

Objet : Décision Modificative 2

Le conseil municipal,
Vu *le CGCT notamment ses articles L 2321-2 et suivants relatifs aux opérations d'ordre budgétaires*
Vu *l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et établissements publics locaux ;*
Considérant *la nécessité de procéder à une opération d'ordre budgétaire visant à constater le transfert de frais d'études vers un compte d'immobilisation définitif dans le cadre d'une régularisation comptable.*
Considérant *qu'il s'agit d'une opération n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, mais simplement une régularisation comptable.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Art 1 *: d'autoriser l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire correspondant au transfert de frais d'études vers un compte d'immobilisation définitif – cf détail ci-dessous ;*

Art 2 *: de mandater le maire afin de procéder aux écritures comptables correspondantes, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :*

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 21318 / OPFI	Autres bâtiments publics	7 675.12	
041 / 2152 / OPFI	Installations de voirie	768.00	
	Total	8 443.12	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	8 443.12	
	Total	8 443.12	0.00

Art 3 *: la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée selon la réglementation en vigueur*

Le Maire,
Anthony Agostini

Le secrétaire de séance,
Jean-François Giorgi